

EXTRAIT* du PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 9 avril 2026

** Le PV intégral a été affiché et peut être consulté en mairie.*

Étaient présents : Tous les conseillers et Mme Déborah HAMIER, secrétaire générale de mairie

1) Approbation du P.V. du 20 mars 2026,

Le PROCES VERBAL du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

2) Approbation du compte de Gestion 2025 - Budget commune (Délib.),

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité des votants.

3) Vote du compte Administratif 2025 - Budget commune (Délib.),

M. Alain DUVAL présente le compte administratif de la Commune :

Dépenses d'exploitation	166 628,76 €
Recettes d'exploitation	190 893,73 €
Résultat de fonctionnement 2025	+ 24 264,97 €
Résultat de clôture (134 796,80+24 264,97) (2024+2025)	+159 061,77 €
Dépenses d'investissement	14 145,93 €
Recettes d'investissement	17 317,14 €
Résultat d'investissement 2025	+ 3 171,31 €
Résultat de clôture ((27 325,99+3 171,21) (2024+ 2025)	+ 30 497,20 €

M. Alain DUVAL indique que les efforts de gestion réalisés depuis 2021 ont permis de retrouver un résultat positif de fonctionnement cumulé de **159 062 €** et un **résultat d'investissement de 30 497 €**.

Pour mémoire la tendance avant 2021 était une perte de l'ordre de **50 000 € par an**.

Le Compte Administratif 2025 de la Commune est approuvé à l'unanimité des votants.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget commune (Délib.),

Mme le maire propose d'affecter le **cumul des résultats de clôture 2025 au Budget 2026** : Cette proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

5) Vote des amortissements 2026 - Budget commune (Délib.),

M. Alain DUVAL présente le tableau des amortissements des immobilisations pour l'année 2026 de **10 248 €** et les amortissements des subventions de la vidéo protection et du remplacement de la chaudière sur une durée de 15 ans, de **2 080 € /an.**

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants ces deux propositions d'amortissements.

6) Vote des subventions 2026 - Budget commune (Délib.),

Madame le Maire propose que, comme en 2025, l'abonnement au serveur WIX soit pris en charge par l'Association des Fêtes et Loisirs de Guerny – Gisancourt, le coût étant subventionné à hauteur du montant de la cotisation de **330 €/an.**

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition de subvention, Mme Martine DELACOURT Présidente de l'association AFL2G n'ayant pas pris part au vote.

7) Autorisation de décision de virement de crédit M57 (Délib.), Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants, autorise madame le Maire à procéder si nécessaire à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

8) Vote du budget Primitif 2026 - Budget commune (Délib.),

M. Alain DUVAL présente le budget de la commune.

Dépenses d'exploitation	325 401,83 €
Recettes d'exploitation	166 340,06 €
Déficit de fonctionnement 2026	-159 061,77 €
Résultat de clôture (159 061,77-159 061,77) (2025 + 2026)	0,00 €
Dépenses d'investissement	95 517,46 €
Recettes d'investissement	65 020,26€
Déficit d'investissement 2026	30 497,20€
Résultat de clôture (30 497,20 -30 497,22) (2025 + 2026)	0,00 €

Le budget 2026 de la Commune est approuvé à l'unanimité des votants.

9) Vote des Taux d'imposition - Budget commune (Délib.),

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de 2025 et propose de les reconduire pour 2026 :

Taxe foncière bâti :	⇒ 38,47 %
Taxe foncière non bâti	⇒ 33,13 %
Taxe d'habitation	⇒ 10,80 %

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants de reconduire les taux 2025 pour 2026.

10)Renouvellements des fermages - Budget commune (Délib.),

L'E.A.R.L. le Prieuré de Guerny souhaite poursuivre la location du Marais de Guerny cadastré ZE 41 et ZE 36 d'une superficie de 10 ha 83 a 57 ca au taux de 6.5 Quintaux/ha.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la location des marais de GUERNY à L'E.A.R. L le Prieuré de GUERNY à l'unanimité des votants, M. Philippe PETIT n'ayant pas pris part au vote.

Mr Philippe LEPILLER souhaite poursuivre la location du Marais de Gisancourt, cadastré ZD 46, d'une superficie de 18 ha 25 a et 20 ca au taux de 6.5 Quintaux/ha.

Le Conseil Municipal décide de reconduire la location des marais de GISANCOURT à M Philippe LEPILLER, à l'unanimité des votants, Mme le Maire et M. Thomas LEPILLER n'ayant pas pris part au vote.

Le montant des loyers sera déterminé fin 2026 en fonction des derniers indices.

11) Approbation du compte de Gestion 2025 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

Madame le Maire, après s'être assurée de la cohérence entre le compte administratif élaboré par la commune et le compte de gestion élaboré par la trésorerie déclare que le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve.

Par conséquent, Mme le Maire vise et certifie conforme le compte de gestion de l'année **2025** pour le Service de l'Eau.

La décision est approuvée à l'unanimité des votants, Mme le Maire, n'ayant pas pris part au vote.

12)Vote du Compte Administratif 2025 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

M. François LEPEUPLE présente le compte administratif du Service de l'eau en précisant que ces résultats apparents sont dus à des décalages de facturation reportés sur l'exercice 2026 :

Dépenses d'exploitation	12 034,43 €
Recettes d'exploitation	26 387 32 €
Résultat de fonctionnement 2025	14 352,89 €
Résultat de clôture (7 387,58+14 352,89) (2024 + 2025)	21 740,47 €
Dépenses d'investissement (reprise/transfert)	3 187,47 €
Recettes d'investissement (cession immos)	3 418,41 €
Résultat d'investissement 2025	230,94 €
Résultat de clôture (25 413,82+230,94) (2024 + 2025)	25 644,76 €

Le Compte Administratif 2025 du Service Eau est approuvé à l'unanimité des votants, Mme le Maire, n'ayant pas pris part au vote.

13) Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'année 2025 et considérant la sincérité des écritures, le conseil décide d'affecter les résultats comme suit :

Report du résultat de clôture 2025 au Budget 2026

Recettes de fonctionnement (excédent) : **21 740 ,47 €**

Recettes d'investissement (excédent) : **25 644,76€**

Les décisions de report sont approuvées à l'unanimité des votants.

14) Vote des amortissements 2026 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

M. François LEPEUPLE présente les dotations aux amortissements des installations techniques calculées en fonction des durées redéfinies en **2025** qui sont de **936 €** pour le budget **2026**. **Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition d'amortissements.**

15) Vote des Admissions en Non-Valeurs Budget Eau (ANV) 2026

M. François LEPEUPLE présente la liste des non-valeurs pour un montant de 128,94 € arrondi à 130.00 €. **Le conseil valide ce montant à l'unanimité des votants.**

16) Vote du budget Primitif 2026 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

M. François LEPEUPLE présente la proposition du budget en fonctionnement et en investissement qui prévoit un plan de recherche de fuite et d'amélioration du rendement du réseau.

Dépenses d'exploitation	43 050,47 €
Recettes d'exploitation	21 310,00 €
Déficit de fonctionnement 2026	- 21 740,47 €
Résultat de clôture (21 740 ,47 -21 740,47) (2025+2026)	0,00 €
Dépenses d'investissement	26 580,76 €
Recettes d'investissement	936,00 €
Résultat d'investissement 2025	- 25 644,76 €
Résultat de clôture (25 644,76-25 644,76) (2025+ 2026)	0,00 €

Le budget 2026 du Service de l'Eau est approuvé à l'unanimité des votants.

17) Tarifs 2026 - Budget Service de l'Eau (Délib.).

M. François LEPEUPLE propose, compte tenu des nombreuses corrections réalisées en 2024 et 2025 et du programme d'amélioration du rendement du réseau en préparation, de maintenir les tarifs de facturation du Service de l'Eau :

- Abonnement **23.00 € HT par semestre**
- Eau **2.15 € HT/m3**

Pour mémoire, les redevances ci-dessous sont décidées par la CCVN ou l'Agence de l'Eau

- Redevance ANC **16.50 € par semestre**
- Redevance Performance **0.068 € HT/m3**
- Redevance Consommation **0.34 € HT/m3**
- Redevance Préservation Ressource **0.0943 € HT/m3**

Le conseil municipal valide à l'unanimité des votants cette proposition de tarification.

18) Redevance de GRDF du concentrateur de télérelève :

Le montant de la redevance annuelle pour l'hébergement du concentrateur de télérelève dans le cadre de la convention signée avec GRDF, s'élève à **60,55 HT.**

Le conseil valide le montant de 60,55 € HT à l'unanimité des votants.

19) Redevances dues à la commune par GRT GAZ.

L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques. Arrêté le présent état des sommes dues à **143 €.**

Le conseil valide ce montant de 143 € HT à l'unanimité des votants.

20) Questions orales :

-Mme Martine DELACOURT informe le conseil d'un service « Bonne MAIRIE » en liaison avec toutes les mairies permettant de vendre, de troquer des objets ou du matériel. Le conseil se montre intéressé et demande à Mme Martine DELACOURT d'étudier la participation de la commune à ce service.

-Mme Mathilde BISMUTH informe le conseil que la maison en ruine au 9 chemin de l'Epte, se dégrade de plus en plus et risque de s'effondrer sur la voie publique. Mme le Maire indique qu'elle va joindre les propriétaires.

-Mme le maire informe qu'elle va reprendre l'étude du miroir du carrefour rue de la vallée/rue de l'église et rue des Rotoirs devant l'EARL du PRIEURE. Elle étudiera en même temps le remplacement de panneaux d'entrée de commune effacés auprès d'un panel de nouveaux fournisseurs recensés par la CCVN.

-Mme le Maire rappelle que l'accès à l'ancien cimetière restera limité durant la pousse du gazon et que la messe prévue le samedi 9 mai n'aura pas lieu à GUERNY.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h 30mn.